

Les emplois à temps partiel

Un bulletin d'informations pour les employés à temps partiel et de session des collèges communautaires de l'Ontario et de leurs amis

Les travailleurs à temps partiel et de session remportent la victoire à Queen's Park au bout d'une lutte acharnée

Les Libéraux introduisent le projet de loi 90 pour reconnaître les droits de négociation de ces travailleurs

Les travailleurs des collèges de l'Ontario entrent dans l'histoire cette semaine.

Le mardi 10 juin, le gouvernement libéral à Queen's Park a introduit un projet de loi qui, s'il est adopté, reconnaîtra officiellement leur droit d'adhérer à un syndicat et de participer à la négociation collective.

« Il n'y a aucun doute que l'introduction du projet de loi 90 est une victoire pour tous les travailleurs à temps partiel et de session dans chaque collège communautaire, » a déclaré Roger Couvrette, président de l'organisation des travailleurs à temps partiel et de session (OPSECAAT).

« Je pense qu'il est important de souligner que ce projet de loi n'a pas été présenté en raison d'un éclatement de générosité de la part des collèges ou du gouvernement, » a-t-il continué. « Il a été présenté parce qu'au cours des trois dernières années, les travailleurs à temps partiel et de session ont lutté avec acharnement pour établir le bien-fondé de leur cause auprès de leurs collègues, des politiciens, des médias, et de tous ceux qui veulent les écouter.

« Félicitations à tous et à toutes qui font partie de la campagne jusqu'à présent. »

S'il est adopté comme loi, le projet de loi 90 permettra de créer deux nouvelles unités de



Warren (Smokey) Thomas, président du SEFPO, parle avec Roger Couvrette, président des travailleurs à temps partiel après la réunion avec John Milloy, ministre des collèges, le 10 juin.

négociation, l'une pour le personnel de soutien à temps partiel, l'autre pour le personnel scolaire à temps partiel et de session. Si 35 pour cent des travailleurs de l'un ou de l'autre groupe disent qu'ils veulent adhérer à un syndicat, la Commission des relations de travail de l'Ontario ordonnera un vote. Si plus de 50 pour cent des travailleurs votent pour se syndiquer, ils se syndiquent.

« En travaillant avec le SEFPO, nous ferons tout dans notre pouvoir pour assurer que nos droits sont

Suite à la page 2

reconnus en vertu de la loi, » Couvrette a dit.
« L'avenir s'annonce bien. Nos droits seront bientôt reconnus en réalité. »

Le projet de loi 90 ne sera pas adopté comme loi ce mois-ci. Le débat à l'Assemblée législative sera suivi des audiences des comités, possiblement cet été. Au plus tôt, la nouvelle loi sera mise en application peu de temps après que l'Assemblée recommencera cet automne.

Dans l'intervalle, le SEFPO continue à plaider sa propre cause auprès de la Commission des relations de travail de l'Ontario. Le 14 avril, après que des milliers de travailleurs dans tous les 24 collèges avaient signé des cartes syndicales, le syndicat avait demandé à la Commission d'ordonner des votes de représentation pour le personnel de soutien à temps partiel et le personnel scolaire à temps partiel et de session. La Commission avait refusé de le faire.

« Quand nous avons fait la demande auprès de la CRTO, nous savions que nous lui avons demandé de prendre une décision malgré certaines incertitudes juridiques, ce que la nouvelle loi pourrait enlever, » a déclaré Warren (Smokey) Thomas, président du SEFPO. « Après qu'elle a refusé d'ordonner un vote rapide, nous avons demandé au gouvernement de reconnaître la volonté démocratique des milliers de travailleurs d'adhérer à notre syndicat en nous permettant de tenir un vote rapide aussitôt que la loi serait adoptée.

« Nous sommes très déçus que cette disposition ne fasse pas partie de la loi, et nous continuerons à lutter pour qu'elle y soit ajoutée, » a-t-il déclaré.

« Si j'étais travailleur à temps partiel dans un collège, je n'apprécierais pas qu'on me dise d'attendre une minute de plus pour faire valoir mon droit à la négociation collective – surtout quand je sais que ce droit est protégé par la Charte des droits et libertés.

« Nous continuerons à plaider notre propre cause à la Commission des relations de travail, comme nous le ferons à l'Assemblée législative, » a-t-il déclaré.

Roger Couvrette a fait appel aux collègues de cesser l'opposition dans les coulisses aux droits syndicaux des travailleurs à temps partiel et de session.

« Depuis 32 ans, les travailleurs à temps partiel et

La réunion de l'OPSECAAT bien fixée pour le 14 juin

Le nom est long, mais voilà : L'Organisation des employés à temps partiel et de session des collèges d'arts appliqués et de technologie, connue comme OPSECAAT, organisera son assemblée générale annuelle à Toronto ce samedi 14 juin.

Plus de 50 délégués se sont inscrits pour la réunion, qui commencera à 10 h au bureau régional du SEFPO, au 31, rue Wellesley est. Tous les travailleurs à temps partiel et de session des collèges sont invités à assister à titre d'observateurs.

de session des collèges vivent comme des citoyens de deuxième classe dans une ambiance de crainte et d'intimidation, » a-t-il dit. « La nouvelle loi signale la fin de la vieille époque. Au lieu de s'engager dans un action d'arrière-garde contre les droits syndicaux, les collègues doivent se joindre à nous à établir un nouveau milieu de travail qui témoigne du respect pour les travailleurs à temps partiel et de session, plutôt que sous-estimer la valeur de nos efforts.

« Mais avec ou sans leur aide, nous ferons valoir nos droits, nous avançons ensemble. »

Pour consulter tous les détails sur la campagne du SEFPO visant à obtenir les droits syndicaux pour les travailleurs à temps partiel et de session dans les collèges communautaires de l'Ontario, il suffit de passer au site Web ou d'appeler la ligne directe : www.collegeworkers.org ou 1-866-811-7274.

Distribution autorisée par Roger Couvrette, président de l'Organisation des employés à temps partiel et de session des collèges d'arts appliqués et de technologie (OPSECAAT), et par Warren (Smokey) Thomas, président du Syndicat de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).